KIM DJEUNG IL

POUR LE RENFORCEMENT DE LA LEGALITE SOCIALISTE

PYONGYANG, COREE
1986

OUVRIERS DU MONDE ENTIER, UNISSEZ-VOUS!

KIM DJEUNG IL

POUR LE RENFORCEMENT DE LA LEGALITE SOCIALISTE

Le 15 décembre 1982

Editions en Langues Etrangères
Pyongyang, Corée
1986

SOMMAIRE

1. **Renforcer la légalité socialiste est l'exigence légitime du développement de notre révolution** 2

2. **Pour que règne dans la société tout entière le respect révolutionnaire de la loi** 8

3. **Pour le renforcement de la direction des structures du Parti et des organes du pouvoir populaire dans le domaine de la légalité socialiste** 17

Dix ans ont passé depuis la promulgation de la *Constitution socialiste de la République Populaire Démocratique de Corée* élaborée par le camarade Kim Il Sung, grand Leader.

Au cours de cette décennie de grands changements sont intervenus dans tous les domaines des activités de l'Etat et de la vie sociale. La Constitution socialiste ayant été appliquée sous la direction du Parti, l'instauration de l'ordre et de la discipline révolutionnaires s'est encore raffermie dans la société tout entière et les Trois révolutions, idéologique, technique et culturelle ont fait des progrès tels que la puissance politique, économique et militaire du pays s'est encore accrue. La réalité démontre à l'évidence la supériorité et la vitalité de la Constitution socialiste de notre pays.

Cette dernière constitue la Charte politique djoutchéenne qui consacre juridiquement les victoires et les succès importants obtenus par notre peuple au niveau de la révolution et de l'édification et qui stipule les principes des activités de l'Etat et de la vie sociale ainsi que les tâches fondamentales à accomplir dans l'œuvre d'édification du socialisme et du communisme.

Nous devons renforcer encore la légalité socialiste en fonction des exigences de la Constitution socialiste afin de consolider et de développer sans cesse notre régime d'Etat et notre régime social et de hâter la victoire complète du socialisme et l'accomplissement de l'œuvre historique de réunification de la patrie.

A l'occasion du dixième anniversaire de la Fête de la

Constitution socialiste, je voudrais exposer quelques problèmes posés par le renforcement de la légalité socialiste.

1. RENFORCER LA LEGALITE SOCIALISTE EST L'EXIGENCE LEGITIME DU DEVELOPPEMENT DE NOTRE REVOLUTION

Invariablement, l'orientation de notre Parti consiste à renforcer la légalité socialiste.

Par légalité socialiste on entend la conformité que doivent montrer tous les membres de la société dans leur travail et leur vie quotidienne aux normes juridiques et aux règlements définis par l'Etat socialiste. Il s'agit d'une vie disciplinée librement consentie par les masses laborieuses et conforme à l'ordre juridique de l'Etat; il s'agit également de la vie organisationnelle de l'Etat dans laquelle les gens sont tenus d'agir de façon unifiée et de réaliser leur action commune sur la base des normes juridiques et des règlements.

L'administration de la justice socialiste suppose l'intervention réelle des masses laborieuses, maîtres de l'Etat et de la société. Dans une société fondée sur l'exploitation de l'homme par l'homme, divisée en classes antagonistes et où l'antagonisme entre les classes constitue le tissu des rapports sociaux, il ne peut être question du respect volontaire de la loi ni de l'administration de la justice par les masses laborieuses. Dans cette société la législation est utilisée comme moyen de coercition car elle reflète la volonté de la classe dirigeante et sert ses intérêts; elle y est donc imposée par la force. A

l'opposé, dans la société socialiste, les normes juridiques et les règlements reflètent la volonté et les exigences des masses laborieuses dont ils servent les intérêts. Il est donc naturel qu'elles respectent et observent la loi socialiste de leur propre gré.

Assurer l'unité de conduite des citoyens et leur action au moyen de normes juridiques et de règlements, telle est l'exigence même de la société socialiste. Fondamentalement différente de la société capitaliste basée sur l'individualisme, la société socialiste repose sur le collectivisme. L'unité d'action des habitants et leur esprit d'organisation élevé constituent les traits caractéristiques essentiels de la société socialiste fondée sur le collectivisme. Cette dernière est une société organisée et cette organisation est essentiellement assurée par la loi dans le cadre de l'Etat. La législation socialiste est constituée par les normes et les règles communes régissant l'ensemble de la vie et des activités sociales de tous les citoyens. C'est la loi socialiste qui assure l'action collective et organisée des citoyens et qui maintient un ordre social parfait.

Renforcer la légalité socialiste est l'exigence légitime du développement de notre révolution et de l'édification du socialisme et du communisme.

Notre lutte révolutionnaire, qui vient d'aborder un stade nouveau et supérieur, où s'impose la transformation de la société tout entière par les idées du Djoutché, exige le raffermissement de la légalité socialiste. L'organisation de la société qui se perfectionne au fur et à mesure du développement de l'édification socialiste et communiste et la diversification constante de la vie sociale appellent le renforcement continu de l'ordre juridique révolutionnaire.

La légalité socialiste tend à faire appliquer la loi socialiste

et par conséquent son renforcement suppose l'accroissement des fonctions et du rôle de la législation socialiste.

La législation socialiste est un moyen efficace pour assurer fermement la défense du régime d'Etat et du régime social, leur consolidation et leur développement. Dans la société socialiste, comme la vie politique et économique de l'Etat et l'ensemble de la vie sociale sont régis par la loi, accroître le rôle de régisseur et de contrôleur de la législation socialiste et renforcer l'ordre juridique est la condition sine qua non de la consolidation du régime d'Etat et du régime social ainsi que de l'accroissement de leur puissance. Aujourd'hui, en particulier, il est d'autant plus pressant de raffermir l'ordre juridique de l'Etat que la lutte de classes se poursuit aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Nous sommes en train de faire la révolution et notre édification socialiste s'accompagne d'une lutte de classes acharnée. Nous nous trouvons aujourd'hui directement confrontés à l'impérialisme américain et les survivants des classes ennemies existent toujours dans nos rangs. Tant que nos ennemis agissent, que ce soit secrètement ou ouvertement, contre nous, nous devons redynamiser la fonction de dictature de l'Etat socialiste et raffermir l'ordre juridique afin d'empêcher les éléments hostiles de prendre pied et de comploter.

La législation socialiste est l'arme de la lutte de classes et de la dictature du prolétariat. Le parti et l'Etat de la classe ouvrière ayant accédé au pouvoir doivent tenir solidement en main la législation socialiste s'ils veulent déjouer totalement les agissements de tout élément hostile et défendre solidement le régime socialiste et les conquêtes de la révolution. Tout affaiblissement de la législation socialiste entraîne un affaiblissement de la lutte de classes et de la dictature du

prolétariat. L'expérience historique montre que si l'on affaiblit la législation socialiste en méconnaissant la réalité caractérisée par la poursuite de la lutte de classes, il arrive que le désordre s'installe dans la vie sociale et que le régime socialiste lui-même en soit gravement menacé. Aussi longtemps que continuera la lutte de classes la dictature du prolétariat devra se poursuivre et tant que cette dernière aura à s'exercer, la législation socialiste devra être raffermie.

La législation socialiste est un moyen efficace pour accélérer la révolutionnarisation de la société tout entière en même temps que sa transformation sur le modèle de la classe ouvrière et faire progresser l'édification du socialisme et du communisme.

Elle joue un grand rôle dans la transformation communiste des êtres humains ainsi que dans la révolutionnarisation de toute la société et sa transformation sur le modèle de la classe ouvrière. La tâche première de l'édification du socialisme et du communisme est de révolutionnariser complètement tous les membres de la société pour en faire des hommes de type communiste. La transformation de l'être humain est, par essence, une transformation idéologique et la transformation communiste de l'homme suppose la transformation communiste de sa mentalité.

La législation socialiste stipule les normes et les règlements à observer dans la vie politique, économique et culturelle de la société socialiste. Par conséquent, les activités et la vie qu'un homme mène en fonction des exigences de cette législation cultivent parfaitement en lui l'esprit collectiviste qui l'incite à aimer la collectivité et son organisation, à se dévouer pour la société et le peuple; elles lui permettent donc d'acquérir au mieux les nobles qualités communistes. Il faut raffermir la légalité socialiste et accroître sans cesse le rôle éducatif de la

législation socialiste si l'on veut réussir à éduquer et à transformer les travailleurs en hommes de type communiste imprégnés des idées de notre Parti, très disciplinés et doués d'un esprit d'organisation révolutionnaire élevé.

D'autre part, la législation socialiste joue un rôle efficace dans l'élimination des idées rétrogrades qui survivent dans l'esprit des êtres humains. La société socialiste étant une société transitoire, on retrouve encore dans l'esprit des citoyens des idées périmées qui exercent une influence négative sur les différents secteurs de la vie sociale. Ces idées rétrogrades, notamment l'individualisme et l'égoïsme, qui se sont enracinées dans l'esprit des hommes depuis tant d'années, entraînent, dans la société socialiste aussi, des infractions à l'ordre juridique de l'Etat et des pratiques de détournement et de gaspillage de ses biens qui, à leur tour, portent préjudice à la vie économique du pays et à la vie matérielle de la population, risquant en fin de compte d'empêcher le développement normal de la société socialiste. Ces idées, qui sont à la source des infractions à la loi dans la société socialiste, sont si tenaces et ont des racines si profondes qu'elles ne peuvent être facilement extirpées par la seule éducation. Alors, parallèlement à l'éducation, il faut renforcer la lutte idéologique et le contrôle juridique si l'on veut extirper les idées malsaines qui sont la cause des infractions.

Le renforcement de la légalité socialiste, permet, en outre, de parer à la pénétration des idées bourgeoises et révisionnistes de l'étranger.

L'indiscipline et le désordre facilitent l'introduction et la diffusion des idées bourgeoises et révisionnistes auxquelles ils préparent le terrain. Dans la société socialiste aussi, le relâchement de la discipline et de l'ordre juridique révolution-

naires entraîne le développement de ce qui est contre-révolutionnaire et antisocialiste risquant de porter un préjudice irrémédiable à la cause du socialisme et du communisme. L'affaiblissement de l'ordre juridique risque de voir se développer l'indiscipline parmi la population et se diffuser toutes sortes d'idées néfastes qui entraînent la corruption idéologique des gens et laissent toute latitude aux éléments hostiles pour agir. Nous sommes tenus d'instituer un parfait ordre juridique étatique et de renforcer le système et la discipline révolutionnaires afin d'empêcher tout élément nuisible de s'infiltrer dans nos rangs.

Enfin, la législation socialiste joue un grand rôle d'organisateur et de mobilisateur au niveau de l'édification économique et culturelle.

Mener à bien l'édification économique et culturelle socialiste est une tâche importante qui s'impose si l'on veut véritablement assurer une existence souveraine et créatrice aux masses laborieuses. L'édification socialiste implique la lutte pour l'application de la politique du Parti. La mobilisation des masses laborieuses pour l'application de la politique du Parti conditionne la brillante réussite de l'édification économique et culturelle.

Si l'on observe la loi socialiste, on pourra d'autant plus facilement associer les masses laborieuses à l'application de la politique du Parti et les inciter à se mobiliser en bloc pour l'édification économique et culturelle socialiste. Il nous faut raffermir l'ordre juridique de l'Etat et accroître le rôle d'organisateur et de mobilisateur de la législation socialiste afin d'assurer l'organisation et l'unité de la lutte des masses pour l'application de la politique du Parti et de dynamiser fortement l'édification économique et culturelle.

Renforcer la légalité socialiste et établir un parfait ordre

juridique est aujourd'hui un problème vital car cela touche à la sauvegarde, à la consolidation et au développement des conquêtes de la révolution pour laquelle nous avons versé notre sang, ainsi qu'à l'heureuse progression de l'œuvre révolutionnaire djoutchéenne et de la cause du socialisme et du communisme.

C'est en raffermissant constamment la légalité socialiste conformément aux exigences du développement de la révolution que nous devrons démontrer de façon incontestable la supériorité et la vitalité de notre régime d'Etat et de notre régime social et accomplir avec succès notre œuvre historique dont le but est de réaliser complètement le Djadjouseung des masses laborieuses.

2. POUR QUE REGNE DANS LA SOCIETE TOUT ENTIERE LE RESPECT REVOLUTIONNAIRE DE LA LOI

Le renforcement de la légalité socialiste exige que la société tout entière prenne l'habitude révolutionnaire d'obéir à la loi. Il s'agit là de l'exigence fondamentale du raffermissement de la légalité socialiste.

Que la société tout entière prenne cette habitude révolutionnaire, cela signifie que tous les membres de la société respectent la législation de l'Etat et qu'ils s'habituent à observer et à appliquer les règles légales jusqu'à ce que cela devienne partie intégrante de leur vie quotidienne.

Quand la société tout entière aura contracté cette habitude, chacun travaillera et vivra avec ordre et discipline

conformément aux règles juridiques, tous les secteurs de la vie sociale seront astreints à un ordre révolutionnaire et il en résultera le sain développement de la société. Nous devons persévérer dans l'effort pour implanter le respect révolutionnaire de la loi afin que tous les membres de la société observent loyalement la législation socialiste et apportent la preuve éclatante de la supériorité de la légalité socialiste.

A cet effet, il faut faire en sorte que tous les travailleurs observent et appliquent la loi, animés d'une conscience politique élevée digne des maîtres de l'Etat et de la société.

Les travailleurs socialistes sont responsables de la conformité à la loi socialiste et, par conséquent, il est de leur devoir de participer de leur plein gré à cette pratique en prenant leurs responsabilités à cet égard.

La légalité socialiste repose sur le libre consentement des citoyens. A la différence de la société capitaliste où l'obéissance à la loi est unilatéralement imposée aux masses laborieuses par la classe dirigeante, dans la société socialiste, la législation est entre les mains des masses laborieuses elles-mêmes et leur niveau de conscience élevé est à la base de son application.

La législation socialiste est faite pour les masses laborieuses. Sous le régime socialiste, la loi est élaborée pour les masses laborieuses et son fonctionnement vise à leur assurer une vie souveraine et créatrice. C'est la raison pour laquelle la légalité socialiste repose sur le libre consentement de la population et c'est en ceci que consiste sa supériorité essentielle.

Evidemment, la loi socialiste implique, elle aussi, l'obéissance obligatoire, et non facultative. Une loi non obligatoire n'est pas une véritable loi. La caractéristique majeure de la loi est que son application est obligatoire et donc garantie par le pouvoir de l'Etat.

Pour le citoyen de notre République c'est un devoir sacré

d'observer et d'appliquer la Constitution socialiste ainsi que toutes les normes juridiques et tous les règlements. La violation de la loi socialiste par un citoyen n'est rien d'autre que l'abandon par lui-même de sa propre citoyenneté.

Pour accoutumer chacun à respecter la loi, nous devons toujours veiller attentivement à ce qu'il obéisse sincèrement et de son propre gré, avec un sens élevé de ses responsabilités et de ses devoirs de citoyen, à notre Constitution socialiste ainsi qu'aux normes juridiques et aux règlements de l'Etat.

Si nous voulons que tous les membres de la société observent la légalité avec une attitude responsable, il nous faut renforcer leur éducation dans le respect de la loi.

On ne doit pas s'attendre dans la société socialiste, à ce que chacun de ses membres aille respecter de lui-même la loi et qu'une parfaite légalité socialiste s'installe spontanément. Etant donné que toute action humaine est déterminée par sa conscience idéologique, la question de savoir si les travailleurs socialistes participent correctement ou non à la légalité dépend avant tout du sens qu'ils en ont. Nous devons donc veiller en priorité à intensifier leur éducation dans le respect de la loi afin d'élever leur sens de la légalité.

Il est essentiel dans ce domaine de les aider à acquérir un juste point de vue sur ce qu'est la loi socialiste et à adopter une attitude correcte à son égard.

La loi, important moyen de gouvernement de l'Etat, est née et a évolué avec ce dernier. Dans toutes les sociétés fondées sur l'exploitation de l'homme par l'homme, la société capitaliste incluse, la loi a servi les classes exploiteuses qui l'utilisaient pour maintenir leur emprise sur l'Etat. Toutes les lois en vigueur dans la société exploiteuse sont profondément réactionnaires et antipopulaires du fait de leur caractère de classe et de leur véritable raison d'être.

La loi socialiste est une loi d'un type nouveau, car elle est née en même temps que l'Etat socialiste, Etat de la classe ouvrière. C'est une loi authentiquement populaire et révolutionnaire parce qu'elle répond aux intérêts et aux revendications de la classe ouvrière et des autres masses laborieuses et qu'elle est de nature à contribuer à la réalisation de leur Djadjouseung.

Notre Constitution socialiste comme l'ensemble des normes juridiques et des règlements de notre République constituent le meilleur droit socialiste du genre, tant du point de vue du caractère de classe de ces normes et de leur caractère populaire que du point de vue de leur contenu révolutionnaire. C'est à nous de faire clairement comprendre aux travailleurs la nature révolutionnaire, la supériorité et la portée de la législation socialiste pour qu'ils puissent adopter une opinion et une attitude correctes à son égard et l'observer rigoureusement.

Parallèlement à cela il convient de leur faire connaître avec précision les normes juridiques et les règlements de l'Etat. Si on ne les connaît pas on ne peut les observer strictement ni les exécuter rigoureusement. Nous devons amener tous les cadres et tous les travailleurs à étudier avec application la Constitution socialiste de notre pays, les ouvrages classiques du Leader ainsi que les documents juridiques de façon qu'ils comprennent parfaitement les idées et la théorie djoutchéennes de notre Parti sur la loi, et qu'ils y adaptent leur pensée et leur action. De même, il faut veiller à ce qu'ils étudient quotidiennement la Loi socialiste du travail, la discipline et les règlements du travail et les autres normes juridiques que doivent connaître tous les citoyens, ainsi que les normes juridiques et les règlements limités à leurs secteurs et à leurs unités respectifs, pour qu'ils soient en mesure d'adopter la

coutume révolutionnaire de se conformer en tout temps et en tous lieux aux normes juridiques et aux règlements établis.

Pour que chacun observe la loi socialiste, il est également important de bien le mettre au courant de ce qui déroge à la loi et de ce qu'est le mal que peuvent entraîner les actes illégaux.

Dans notre société, toute infraction aux normes juridiques et aux règlements est de nature à affecter et à désorganiser tant le développement du pays que la vie de la population. Nous devons bien faire comprendre à tous les travailleurs que tout acte illégal, grave ou non, est un crime contre l'Etat et le peuple et qu'il porte préjudice à la révolution et à l'édification, l'objectif étant de les persuader de ne jamais violer la loi et de l'observer consciencieusement.

L'éducation dans le respect de la loi doit être effectuée de façon intensive et sous diverses formes et en recourant à des méthodes variées. L'explication des textes juridiques doit se faire inlassablement et par diverses méthodes, tandis que la propagande au sujet de la législation doit être menée en liaison avec la situation concrète pour être efficace. Il faut également veiller à ce que les différentes formes de propagande et d'agitation soient liées à l'éducation dans le respect de la loi.

Au niveau de cette éducation, il est important de mettre en honneur des exemples positifs et de les faire connaître au public. Nous devons découvrir les exemples illustrant bien l'observation des règles juridiques et les porter à la connaissance du plus grand nombre possible de gens pour que chacun les suive et observe loyalement l'ordre juridique de l'Etat.

Il faut faire fonctionner correctement le système d'éducation dans le respect de la loi mis sur pied par le Parti et, en particulier, accorder un plus grand rôle à ceux qui sont chargés d'expliquer la loi. Ces derniers sont les défenseurs et les diffuseurs actifs de la législation de notre République et ils

sont directement chargés d'apprendre aux gens à respecter la loi. Ils doivent manifester un sens élevé de leurs responsabilités et expliquer et diffuser inlassablement et par tous les moyens la loi aux masses et leur donner l'exemple dans l'observation de la loi ainsi que dans le renforcement de la légalité.

Dans le même ordre d'idées, il convient de renforcer la lutte idéologique pour habituer chacun à se soumettre à la loi.

Dans la société socialiste, les infractions à la loi trouvent leur origine dans la survivance des idées rétrogrades et ne peuvent donc être éliminées que grâce à la lutte idéologique. Il nous faut mener une dure lutte idéologique contre les actes illégaux afin d'habituer chacun à respecter la loi et à observer de son propre gré l'ordre juridique. Les structures du Parti et celles des organisations de travailleurs ne doivent pas fermer les yeux sur les actes illégaux, aussi minimes soient-ils, mais les combattre énergiquement et exercer sur eux un contrôle organisationnel. Par ailleurs, tous les travailleurs sont invités à critiquer sans délai les infractions qu'ils auront constatées, à donner des conseils aux coupables ou à en appeler à l'opinion publique pour que personne ne puisse plus en commettre, à quelque moment et où que ce soit.

Pour accoutumer tous les membres de la société à respecter la loi, il faut non seulement renforcer l'éducation et la lutte idéologiques, mais encore resserrer le contrôle juridique.

Pour accoutumer chacun à respecter la loi, notre Parti préconise invariablement et à la fois l'éducation et la lutte idéologiques, et le contrôle juridique. Cette orientation s'avère la plus juste car elle est conforme aux caractéristiques mêmes de la légalité et au caractère transitoire de la société socialiste.

Exercer le contrôle juridique signifie se tenir toujours au courant de la mesure dans laquelle les lois sont respectées et appliquées et sanctionner les actes illégaux. Le renforcement de ce contrôle permet de donner à tous les membres de la société une idée nette de l'interdiction de transgresser l'ordre juridique de l'Etat, et de les amener à se conformer aux règles juridiques. Nous devons donc bien associer, au niveau de la légalité socialiste, l'éducation et la lutte idéologiques au contrôle juridique afin que tous les travailleurs observent consciencieusement la loi socialiste avec un sens élevé de leurs responsabilités.

Ce qui s'impose en priorité dans le renforcement du contrôle juridique, c'est de contrôler et surveiller rigoureusement la mesure dans laquelle les lois sont respectées. Le renforcement de ce contrôle et de cette surveillance doit permettre de connaître à temps les faiblesses constatées dans l'observation de la loi, ce qui permet d'éviter qu'elles ne s'aggravent et d'éliminer rapidement les actes illégaux.

Il faut que pour être efficaces le contrôle et la surveillance de l'exécution des lois se fassent sous diverses formes et avec des méthodes variées. En se référant aux instructions du Leader et à l'orientation du Parti on devra combiner les contrôles et les surveillances intensifs et quotidiens, de grande et de petite envergure, etc. pour se tenir toujours au courant de la mesure dans laquelle la légalité est respectée, corriger à temps les imperfections constatées et satisfaire complètement les exigences de la politique du Parti dans ce domaine.

Le contrôle et la surveillance de l'exécution des lois ne doivent pas se fonder sur des opinions individuelles, mais sur l'opinion des masses et sur des renseignements rigoureux. Puisqu'ils ont un objectif et des tâches justes et qu'ils ont pour but le bien du peuple, il ne faut pas pour les effectuer essayer

de découvrir secrètement les imperfections. Si l'on y procède comme l'aurait fait un envoyé royal secret, ou en utilisant des méthodes très personnelles, on ne pourra connaître exactement la réalité prévalant aux échelons inférieurs ni régler correctement les problèmes soulevés, notamment ceux touchant à des personnes. Si l'on veut donc connaître avec précision les infractions constatées dans une unité d'activité donnée, en déterminer concrètement les causes et trouver des moyens efficaces pour y remédier on doit procéder en s'en tenant à la ligne de masse du Parti. Il faut expliquer aux masses l'objectif et le contenu du contrôle et de la surveillance à effectuer et les amener à y participer activement pour qu'elles s'y associent d'elles-mêmes. En outre, on doit se débarrasser de tout préjugé et de toute idée préconçue et s'informer de façon scientifique, en s'appuyant sur des faits et des renseignements concrets, de l'état d'observation des lois.

Le contrôle et la surveillance doivent tendre à aider les secteurs et les unités d'activité dans leur travail et à leur permettre de corriger leurs défauts. Ils ne visent pas à repérer directement les imperfections, puis à recueillir des renseignements et à punir les coupables, mais à faire respecter l'ordre juridique et à appliquer ainsi parfaitement la politique du Parti et de l'Etat. Aussi doivent-ils s'exercer de façon à éclairer les cadres et à les aider à prévenir les défaillances éventuelles et à remédier rapidement aux carences déjà notées dans le travail. Bref, il faut chercher à ce que les cadres et les travailleurs n'aient pas peur du contrôle et de la surveillance et que les contrôleurs et ceux qui sont l'objet du contrôle coopèrent pour résoudre les problèmes posés dans l'exécution de la politique du Parti et des lois de l'Etat.

Un autre principe important à observer au niveau du

contrôle juridique est de sanctionner avec discernement les actes illégaux.

Dans la société socialiste, toute infraction doit être traitée comme un acte tendant à léser les intérêts du Parti, de la révolution, de la société et du peuple et à troubler l'ordre de l'Etat et de la société, c'est pourquoi elle doit être combattue sans merci. Ne pas considérer comme absolus les ordres du Président de la République et les directives du Parti, refuser de les exécuter rigoureusement, bâcler le travail en violation des normes juridiques et des règlements, détourner et gaspiller les biens de l'Etat et de la société et manifester un esprit bureaucratique portant atteinte aux intérêts du peuple, tout cela est considéré, dans notre société, comme des actes illégaux tombant sous le coup de la loi.

La législation socialiste n'admet aucune exception ni privilège. Elle est constituée par des règles et des normes universelles obligatoires pour toute la société. La législation de notre République s'applique, sans distinction ni exception, avec la même efficacité, à toutes les régions, à tous les secteurs et à toutes les unités où s'exerce le pouvoir de la République. C'est pourquoi tous les citoyens de la République, sans exception, où qu'ils vivent et quelle que soit leur profession, ont les mêmes obligations devant la loi de la République et doivent tous être sanctionnés lorsqu'ils l'ont violée.

La lutte contre les actes illégaux doit être sévère mais les sanctions à exercer contre eux demandent prudence et équité. Nous ne devons pas avoir de pitié à l'égard des actes contre-révolutionnaires de ceux qui s'opposent sciemment à notre régime d'Etat et à notre régime social, tandis que pour les actes illégaux commis par les travailleurs dans leur travail ou dans leur vie quotidienne, nous sommes absolument tenus de

suivre le principe consistant à accroître nos forces révolutionnaires. La punition des travailleurs coupables d'une infraction à l'ordre juridique a pour but de les éduquer et de les rééduquer pour qu'ils ne récidivent pas, aiment les biens de l'Etat et de la société, travaillent consciencieusement et défendent le régime socialiste. Si un cadre ou un travailleur viole l'ordre juridique, nous devons procéder à une enquête et à un examen détaillés, et sur cette base, exercer une sanction équitable, pour que toutes les unités d'activité soient soumises à un ordre juridique sévère et s'acquittent mieux encore de leurs tâches révolutionnaires.

En nous appuyant sur la coutume révolutionnaire consistant à respecter la loi, nous devons habituer tous les travailleurs à observer et à exécuter cette dernière et jusque dans leur vie quotidienne.

3. POUR LE RENFORCEMENT DE LA DIRECTION DES STRUCTURES DU PARTI ET DES ORGANES DU POUVOIR POPULAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LEGALITE SOCIALISTE

Le renforcement de la légalité socialiste suppose que les structures du Parti et les organes du pouvoir populaire améliorent leur direction dans ce domaine.

L'organisation et la direction dans le domaine de la légalité socialiste constituent l'une des fonctions principales du pouvoir populaire. Réussir à raffermir cette légalité et à établir l'ordre juridique de l'Etat dépend de la façon dont les

organes du pouvoir populaire remplissent leurs fonctions et leur rôle.

Les organes du pouvoir populaire sont tenus, avant tout, de procéder soigneusement à l'élaboration et à la mise au point des lois.

Les normes juridiques et les règlements étant la base sur laquelle s'exerce la légalité socialiste, la réussite de leur élaboration conditionne le raffermissement de cette dernière. Conscient de l'importance que revêt le travail d'élaboration des lois, notre Leader a rédigé lui-même la Constitution socialiste, loi fondamentale de notre Etat, ainsi que les normes juridiques applicables aux différents secteurs, notamment la Loi sur l'entretien et l'éducation des enfants, la Loi sur la santé publique, la Loi socialiste du travail et la Loi agraire. C'est en adhérant à l'orientation tracée par le Leader en la matière et en suivant correctement ses instructions, l'orientation du Parti et les exigences de la réalité, que les organes du pouvoir populaire devront élaborer les nouvelles normes juridiques et règlements nécessaires au renforcement de la légalité et remettre au point ceux qui existent déjà.

La Constitution socialiste est la loi de base de l'Etat car elle énonce les principes régissant l'ensemble des activités de l'Etat et de la vie sociale — activités politiques, économiques et culturelles — et donne l'orientation et les critères d'élaboration de toutes les autres normes juridiques et règlements. Les organismes d'Etat sont tenus de respecter rigoureusement les principes et les exigences de la Constitution dans l'élaboration des normes juridiques et des règlements.

Il incombe aux organes du pouvoir populaire de mener à bien le travail d'interprétation et d'application des lois.

Outre son élaboration correcte, une loi socialiste doit être

appliquée de façon judicieuse si l'on veut qu'elle s'acquitte pleinement de sa mission de fer de lance de la réalisation de la politique de l'Etat socialiste. Une norme juridique et un règlement, aussi détaillés qu'ils soient dans leur élaboration, ne peuvent prévoir chacun des différents phénomènes sociaux qui surviennent dans toutes les circonstances et conditions, ils ne peuvent définir que les exigences générales, c'est-à-dire le critère. D'où la nécessité d'interpréter et d'appliquer correctement les normes juridiques et les règlements pour pouvoir les exécuter dans des circonstances concrètes.

Dans cet ordre d'idées, il faut absolument tenir compte des intérêts du Parti, de la classe ouvrière et de l'Etat.

La législation socialiste est une arme de la dictature du prolétariat; elle reflète donc les intérêts des masses laborieuses, notamment de la classe ouvrière. Son interprétation et son application doivent donc toujours répondre aux intérêts du Parti et de la classe ouvrière. Les fonctionnaires des organes du pouvoir populaire doivent bien comprendre la nature de classe de la législation socialiste et interpréter et appliquer correctement toutes normes juridiques et règlements conformément aux intérêts du Parti, de la révolution, de la classe ouvrière et des masses laborieuses.

Il faut que la législation socialiste soit interprétée et appliquée selon le même critère et les mêmes principes au niveau de la société tout entière. C'est en défendant fermement les intérêts de l'Etat que les fonctionnaires des organes du pouvoir populaire doivent interpréter et appliquer les lois afin de matérialiser correctement l'esprit fondamental de notre législation socialiste ainsi que les intentions du Parti formulées dans les normes juridiques et les règlements, et d'assurer l'unicité parfaite de la façon d'interpréter et d'appliquer les lois.

Il y a lieu d'accroître les fonctions et le rôle des comités de direction pour la légalité socialiste.

Ces derniers sont des organes de direction collégiale pour l'observation de la légalité par les organismes, les entreprises, les organisations sociales et coopératives ainsi que par les citoyens. Leur devoir essentiel est d'exercer le contrôle juridique pour éviter que les cadres dirigeants des organismes de l'Etat et de l'économie abusent de leur pouvoir et pour qu'ils obéissent dans le détail de leurs activités aux normes juridiques et aux règlements, et enfin d'étendre à toute la société la coutume révolutionnaire du respect de la loi.

Ces comités doivent régulièrement délibérer des problèmes relatifs à la légalité, comme ils doivent éduquer et contrôler tous les cadres et tous les travailleurs de leurs circonscriptions respectives pour qu'ils respectent loyalement cette légalité. Il est de leur compétence de prendre des mesures pour renforcer l'éducation dans le respect de la loi et le contrôle juridique conformément aux instructions données par le Leader et aux orientations tracées par le Parti à chaque période, puis de définir les tâches des organismes de surveillance et de contrôle, tels que le comité de révision et le parquet, et de leur en demander des comptes rendus afin qu'ils puissent régler correctement les problèmes soulevés.

Les organismes de surveillance et de contrôle sont invités, d'une part, à exécuter tous les détails des tâches données après délibération par les comités de direction pour la légalité socialiste et, d'autre part, à accomplir les leurs en en assumant l'entière responsabilité. C'est ainsi que l'on pourra renforcer la dictature du prolétariat, défendre sans défaillance la ligne et la politique du Parti et protéger avec soin la vie et les biens du peuple.

Il faut renforcer la direction du Parti dans le domaine de la légalité socialiste si l'on veut que notre effort pour instituer l'ordre juridique de l'Etat aboutisse.

Notre Parti est un parti au pouvoir et les lois de notre Etat ont pour but d'appliquer sa politique. C'est pourquoi il se donne pour tâche fondamentale de contrôler et de diriger l'application des lois de l'Etat. Il incombe donc à tous les échelons de ses structures de diriger et de contrôler de façon responsable l'application des lois de l'Etat dans leurs unités respectives pour qu'elles soient exécutées à la lettre.

Il est de leur devoir de discuter de l'application des instructions du Leader et des orientations du Parti sur la pratique de la légalité, de prendre à temps les mesures qui s'imposent, de se tenir toujours au courant de l'état de la pratique de la légalité et d'amener tous les cadres et tous les travailleurs à obéir dans leurs activités aux exigences des normes juridiques et des règlements.

L'important dans la direction de la pratique de la légalité par le Parti est de bien contrôler et diriger les activités juridiques des organes du pouvoir populaire.

Les structures du Parti doivent indiquer clairement, en se référant à la politique du Parti, l'orientation des affaires juridiques aux organes du pouvoir populaire, puis contrôler et diriger en permanence son application. Ce sont, en particulier, les responsables des comités du Parti qui doivent faire en sorte de recevoir souvent des rapports d'activité concernant l'exécution des lois, ceci de la part des responsables des organes du pouvoir populaire, de discuter collectivement au niveau de ces comités des problèmes importants soulevés dans ce domaine afin de prendre de justes mesures pour les résoudre, et de trouver pour eux des solutions exactes à d'autres problèmes restés en suspens.

Il convient, en outre, d'assurer l'autonomie et l'initiative des organes du pouvoir populaire dans leurs activités juridiques. C'est de cette façon seulement qu'ils pourront s'occuper de l'établissement de l'ordre juridique avec une attitude digne des maîtres de ce travail et un sens élevé de leurs responsabilités. Il est interdit aux structures du Parti et à ses permanents de faire la pluie et le beau temps que ce soit en négligeant de travailler avec les fonctionnaires des organes du pouvoir populaire ou en s'ingérant dans leurs affaires professionnelles sous prétexte de renforcer la direction de leurs activités juridiques. Les structures du Parti doivent strictement se mettre en garde contre la moindre tendance à confisquer les affaires juridiques, mais elles doivent appuyer efficacement les fonctionnaires des organes du pouvoir populaire, renforcer leur prestige dans le travail et veiller à ce qu'ils prennent des initiatives dans les affaires juridiques.

Elles sont invitées à leur accorder une aide active pour qu'ils soient en mesure de multiplier leurs activités dans le secteur juridique. Il faut les imprégner des instructions du Leader et de l'orientation du Parti afin de leur permettre de se tenir toujours parfaitement au courant des exigences de la politique du Parti et d'y adapter les affaires juridiques. S'ils font preuve de faiblesse et de défaillance au cours de leur travail dans ce domaine, il faut leur ouvrir les yeux à temps et les encadrer jusqu'à ce qu'ils s'en corrigent. Il est également nécessaire de leur assurer des conditions de travail optimales pour qu'ils puissent déployer un effort efficace dans ce domaine et, si la pratique de la légalité voit naître des problèmes à résoudre, de les soumettre au comité de direction pour la légalité socialiste qui doit les régler sous sa responsabilité.

Pour renforcer la direction de la pratique de la légalité

socialiste il faut améliorer la méthode et le style de travail des cadres.

En effet, l'application correcte ou non des instructions du Leader et de l'orientation du Parti dans la pratique de la légalité dépend de la méthode et du style de travail employés par les cadres directement chargés de l'organisation et de l'exécution du travail de ce secteur.

Il faut, avant tout, s'efforcer davantage de débarrasser les cadres des méthodes et du style de travail périmés, notamment bureaucratiques, dont ils sont encore prisonniers. Actuellement, certains cadres utilisent un style de travail bureaucratique et volontariste, imposant à la base des choses contraires à l'ordre juridique de l'Etat, ce qui entraîne des infractions à la loi, tandis que certains autres refusent d'exécuter loyalement les normes juridiques et les règlements de l'Etat en faisant preuve d'égocentrisme ou en utilisant un style de travail qui donne le change. Il faut débarrasser complètement les cadres de ces méthodes et de ces styles de travail périmés si l'on veut implanter la bonne habitude de respecter la loi.

Les cadres, notamment les permanents du Parti et les cadres responsables, doivent donner l'exemple aux autres dans l'observation et l'exécution des lois. Ils ne peuvent en aucun cas se soustraire au contrôle de la loi. Ils sont, eux aussi, des citoyens de la République, ont tous le devoir d'observer et d'exécuter loyalement la loi et, lorsqu'ils l'ont violée, ils doivent subir la sanction qu'ils méritent. Il appartient aux structures du Parti de renforcer la lutte idéologique contre les actes illégaux que commettraient les cadres de sorte qu'ils sachent donner l'exemple dans l'observation et l'exécution des lois.

Un principe important à respecter par ceux qui sont chargés d'organiser et de diriger l'exécution des lois parmi les

masses populaires est d'adopter un point de vue révolutionnaire à l'égard des masses dans toutes les affaires. Ceux qui, au nom du peuple, appliquent la loi sont tenus dans toute affaire de commencer par apprécier si la solution proposée sera utile ou nuisible aux masses, de tout soumettre au bien de celles-ci et de les faire intervenir pour résoudre les problèmes soulevés.

Il faut respecter la priorité absolue à accorder au travail politique dans l'exécution des lois comme dans tout autre domaine.

Exalter l'ardeur consciente des masses grâce à la priorité donnée au travail politique est le principal atout pour implanter le respect de la loi dans la société socialiste. A tous les cadres de mener énergiquement le travail politique en direction des masses en ayant recours aux méthodes de persuasion et d'éducation pour qu'elles observent de plein gré la légalité.

Parallèlement à cela, ils doivent régulièrement rencontrer les échelons inférieurs pour procéder à une analyse minutieuse de l'état de l'observation des lois et consulter suffisamment les masses afin de prendre des mesures pour améliorer le travail dans ce domaine.

Le travail pour raffermir la pratique de la légalité socialiste est d'une grande importance car il tend à consolider notre régime étatique et social et à donner une forte impulsion à notre révolution et à notre travail d'édification. Tous les cadres et tous les travailleurs doivent clairement comprendre l'idée du Parti qui est de renforcer la légalité socialiste car ils doivent permettre qu'un nouveau pas soit franchi pour amener chacun à observer de son propre gré les normes juridiques et les règlements et pour raffermir l'ordre juridique de l'Etat.

Imprimé en République Populaire
Démocratique de Corée

No 501561